

sera de mon avis quand il saura que sous la dénomination syrienne de Mar Timotheos se cachait un prêtre français interdit dont M. Vilatte pourrait peut-être nous dire le véritable nom.

Il est fâcheux que la canonisation n'existe pas dans l'église officielle, car le P. Ignace aurait de grandes chances d'être mis au nombre des saints anglicans. Son admiratrice enthousiaste, la baronne de Bertouche, qui a écrit la vie du soi-disant Bénédictin, rapporte de lui plusieurs miracles qu'elle déclare parfaitement authentiques. Dans une circonstance, il guérit une jeune personne qui était couverte d'ulcères ; mais ceci n'est rien auprès d'un prodige qu'il aurait opéré en faveur d'une jeune fille qui était morte, et qu'il aurait ressuscitée tout simplement. Lui-même ne s'opposait pas à ce qu'on lui fit la réputation d'un thaumaturge. Je crois même qu'il avait fini par croire à ses miracles. En dehors de cette petite faiblesse et de ses illusions, ou, si l'on préfère, de ses hallucinations, le P. Ignace était un homme d'une éloquence incontestable, d'une grande affabilité, d'une piété sincère et qui montra toujours du respect et de la sympathie envers l'Eglise catholique.

F. DE BERNHARDT.

Bibliographie

— o —

— APOLOGÉTIQUE VIVANTE. — LES CONVERTIS D'HIER : *François Coppée, Ad. Retté, J.-R. Huysmans, Paul Bourget, Ferdinand Brunetière*, par ALEXIS CROSNIER, prêtre, directeur de l'enseignement libre dans le diocèse d'Angers, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest. Brochure in-16 double-couronne, 1 fr. ; *franco*, 1 fr. 10. — GABRIEL BEAUCHESNE ET Cie, éditeurs, rue de Rennes, 117, Paris (6^e).

Ces conversions ont été disposées, pour l'étude, suivant un ordre ascendant. A mesure que l'on avance, en effet, l'horizon s'agrandit et l'effort apologétique, manifesté dans la vie et les écrits de chacune de ces nouvelles recrues, prend une importance plus considérable : Fr. Coppée est revenu à la foi par la bonne souffrance ; Ad. Retté, par la conscience de sa détresse morale ; Huysmans, par la mystique ; P. Bourget, par l'étude des lois